

Le droit à l'éducation : un bref survol

Webinaire Ligue des droits et libertés, 27 février 2024

Christine Vézina, professeure, Université Laval, Directrice et chercheure principale de COMRADES - *Communauté de recherche-action sur les droits économiques et sociaux*

Membre du comité pour le droit à la scolarisation de la Ligue des droits et libertés, section de Québec

COMRADES
COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX



Plan



- 1. Le droit à l'éducation est un droit humain
- 2. Un droit d'autocapacitation
- 3. Recours et pistes d'action

1. Le droit à l'éducation est droit humain

Un droit économique, social et culturel

- Art. 26 Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- Art. 13 et 14 Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PIDESC) et Observations générales no. 11 et 13
- Art. 28 et 29 Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- Art. 12 Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme (DADDH)
- ...

Un droit qui fait l'objet d'un consensus mondial

- 190 États : loi prévoyant éducation primaire gratuite
- 161 États : loi prévoyant éducation primaire et secondaire gratuite

1. Le droit à l'éducation est droit humain

« Singularité »

- Seul droit qui impose gratuité
- Seul droit « obligatoire »
- Dispositions les plus étoffées (densité normative)

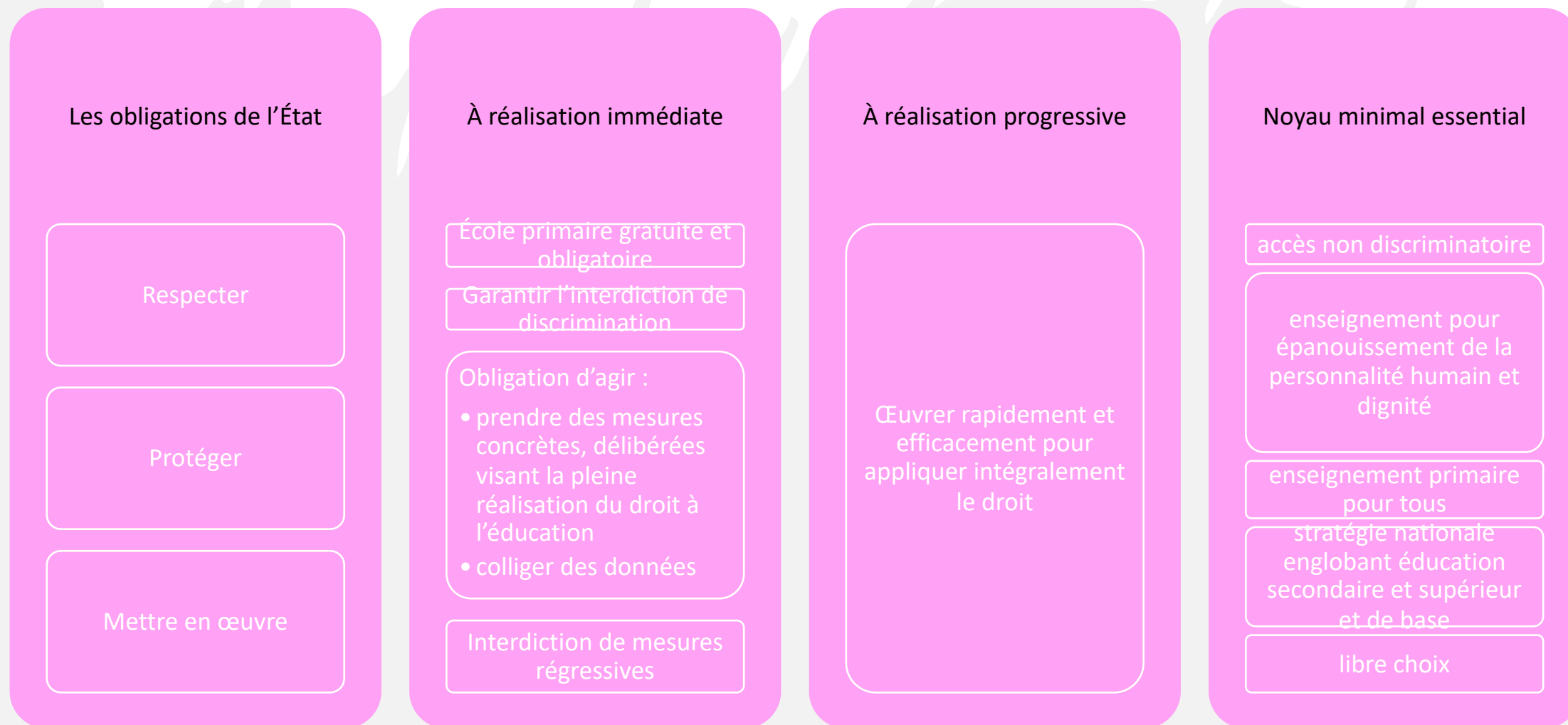
Droit coutumier

- Éducation primaire obligatoire et gratuite
- Interdiction de discrimination dans l'accès à l'éducation
- Intérêt supérieur de l'enfant

Principe général du droit

- Intérêt supérieur de l'apprenant
- Développement de la personnalité humaine

1. Le droit à l'éducation est droit humain



1. Le droit à l'éducation est droit humain

- Dotation : nombre suffisant, bâtiments, enseignants formés et salaires compétitifs, matériel pédagogique, équipements
- Accessibilité :
 - pour toutes et tous, sans discrimination, en droit et en fait, notamment aux groupes en situation de vulnérabilité;
 - accessibilité physique
 - économique: gratuité primaire et instauration progressive de la gratuité au secondaire et à l'université
- Acceptabilité et adaptabilité : pertinents culturellement, appropriés et de bonne qualité, selon les besoins, adaptés aux besoins des étudiant.e.s, des sociétés et communautés

2. Un droit d'autocapacitation

Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. Ils conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux et encourager le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Art. 13(1) PIDESC

2. Un droit d'autocapacitation

- « Pouvoir « de »\ « sur » : potentiel d'agir, liberté, résistance
- Dimension individuelle
 - Autonomie, vivre une vie bonne, créativité, « conscientisation » (Freire)
 - Mobilité sociale
- Dimension collective
 - Participation
 - Bien commun
 - Investissement
- Rempart démocratique : comme liberté de presse, d'association
- Un droit multiplicateur : une clé pour la réalisation des autres droits
- Un droit maintenant et pour le futur

• Agostinho Reiss Monteiro, *Revolution of the right to education* Leiden, Brill-Sense, 2021

2. Recours et pistes d'action



Suivi-évaluation des pactes et conventions internationales

Rapports parallèles
L'exemple de l'École Ensemble



Système interaméricain de protection des droits

Communications à la Commission interaméricaine des droits



Recours en vertu du droit interne

Interdiction de discrimination
Article 40 Charte québécoise des droits et libertés et Loi sur l'instruction publique
Présomption de conformité du droit interne au droit international, droit coutumier, principe général du droit
Protecteur national de l'élève

Pour poursuivre la réflexion

- Agostinho Reiss Monteiro, *Revolution of the right to education* Leiden, Brill-Sense, 2021
- Faranaaz Veriava, Kate Paterson, « The right to education » dans Jackie Dugard, Bruce Porter, Daniela Ikawa, Lilian Chenwi, *Research Handbook on Economic Social and Cultural Rights as Human Rights*, Elgar Online, 2020

MERCI

Christine.vezina@fd.ulaval.ca

<https://www.fd.ulaval.ca/notre-faculte/repertoire-du-personnel/christine-vezina>

COMRADES

COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

